

Bertrand Nouailles  
Président de la Régionale de l'association  
des Professeurs de Philosophie de l'Enseignement Public  
APPEP

Aux inspecteurs régionaux  
de lettres et de philosophie

Objet : mail reçu par les correcteurs des épreuves d'HLP le 1<sup>er</sup> juin 2022.

Madame Numa, Monsieur Gailliard,

Nous avons pris connaissance du message que vous avez envoyé à l'ensemble des correcteurs de l'épreuve d'HLP, dont une partie porte sur des problèmes techniques de verrouillage des lots. Ces problèmes ne peuvent qu'occasionner un doute légitime quant à l'anticipation par les Services de la nécessité de prendre en compte la double correction pour cette épreuve.

Mais, outre ce point, le contenu de ce courrier nous a surpris à un double titre.

En premier lieu, il est clairement fait mention d'une pré-harmonisation, qualifiée par vous d'informelle, entre les correcteurs d'un même lot de copies. Nous n'en comprenons ni la nécessité, ni l'objet. En effet, l'épreuve d'HLP sanctionne une spécialité dans laquelle interviennent à part égale deux disciplines qui, si elles collaborent entre elles durant l'année, ne mettent en œuvre ni les mêmes méthodes pédagogiques, ni les mêmes méthodes discursives, ni enfin les mêmes exigences. Par ailleurs, cette présence de deux disciplines donne lieu à deux questions, l'une philosophique, l'autre littéraire, clairement identifiées. Par définition, une harmonisation ne peut se faire qu'entre deux éléments homogènes l'un à l'autre, en l'occurrence ici entre des correcteurs d'une même discipline, qui partagent les mêmes attendus, les mêmes méthodes et le même fonds disciplinaire commun. En toute rigueur conceptuelle, même informelle, il ne peut y avoir d'harmonisation entre un correcteur en philosophie et un correcteur en lettres, qui n'ont pas pris connaissance de la partie de la copie qui ne les concerne pas et dont l'évaluation ne porte pas sur le même objet.

Cette confusion conceptuelle que vous introduisez dans votre message nous semble annoncer quelque chose de très inquiétant à nos yeux. Vous ne pouvez parler d'harmonisation entre les correcteurs de lettres et de philosophie que si vous présumez que les deux exercices, pourtant distincts, donnent lieu à une copie qu'il s'agirait de traiter comme un tout. Or, si la spécialité HLP appelle une collaboration durant l'année entre nos deux disciplines, cette collaboration ne justifie en rien que l'épreuve puisse donner lieu à une « fusion » quant à l'évaluation. C'est tout le contraire qui prévaut selon nous : l'évaluation est le produit d'une addition chiffrée, dont chacun des deux éléments relève de la responsabilité pleine, entière et unique de chacun des deux correcteurs. Nulle pré-harmonisation, quand il s'agit d'opérer une addition et quand le logiciel arrondit automatiquement au point supérieur.

Parler donc de pré-harmonisation, c'est laisser penser, de façon implicite, que la spécialité HLP pourrait à terme être prise en charge soit par deux professeurs des deux disciplines, soit entièrement par un professeur d'une des deux disciplines. Car si la copie peut être lue comme un tout, cela fragilise d'autant ce qui fait la spécificité de chacune des deux disciplines.

En second lieu, nous lisons avec effarement que les deux inspections puissent intervenir dans les notes que les correcteurs attribuent à leurs copies. Il est question de moyenne générale que vous auriez à votre disposition une fois le travail de correction fini, et que vous paraissez agiter comme un fétiche auquel vous enjoindrez les correcteurs de se plier. En quoi une moyenne est-elle une norme ? En outre, si la note du baccalauréat est une note collégiale, elle sanctionne toutefois une production intellectuelle singulière. Les professeurs échelonnent les notes selon le lot qu'ils ont en leur possession. Il peut arriver qu'un lot soit meilleur ou plus faible sans que cela entraîne de votre part une intervention, au risque sinon d'introduire une homogénéisation artificielle voire même injuste.

Cette intervention, si elle devait avoir lieu, serait un précédent préjudiciable pour la philosophie. Seules les commissions d'entente et d'harmonisation, dans lesquelles l'inspection prend toute sa part (mais c'est alors sa seule part), sont à même de produire une véritable collégialité et sont garantes du sérieux de la notation. Intervenir après coup, comme semble l'indiquer le message, c'est, que vous le vouliez ou non, instiller une défiance entre les professeurs de philosophie et l'inspection, qui ne pourra être que délétère à long terme.

Vous comprendrez donc, à la lecture de cette lettre, l'inquiétude qui est la nôtre. Nous espérons que les motifs qui l'ont provoquée se révèlent finalement sans fondement – soucieux que vous êtes de respecter d'une part l'indépendance et l'autorité des correcteurs face à leurs copies, d'autre part l'autonomie de chacune de nos deux disciplines, qui ne peuvent se nourrir mutuellement que sur fond d'une telle autonomie.

Je vous prie de croire, Mme et M. les Inspecteurs, en notre dévouement plein et constant pour un baccalauréat juste et de qualité.

Bertrand Nouailles